

# **CALENDRIER DE RÉPRESSION**

## **DRÔME ★ ARDÈCHE**

**POUR FAIRE PASSER DES INFOS ET DES DATES :**  
**RESEAU CRS26@RISEUP.NET**

**2 septembre : Valence - 15h30 devant le bâtiment du Forum (7 av de Verdun) - Rassemblement de soutien à 4 camarades qui sont convoqué.e.s devant le délégué du procureur pour « attroupement » et « refus de prise d'empreintes »**

**Ces quatre militant.e.s (occupant.e.s du théâtre de Valence, gilets jaunes, syndiqué.e.s) étaient présent.e.s à Valence en amont de la visite présidentielle, sans constituer réellement de groupe tant ils étaient peu (moins d'une dizaine). Le groupe fut une première fois nassé, leurs identités relevées, et ont été par la suite verbalisés. Vers midi, alors que le président n'était pas encore à Valence, ils commençaient une criée populaire sur le boulevard et chantaient lorsqu'ils et elles furent poussé.e.s par de nombreuses forces de police. Un peu plus tard, une sommation était prononcée à la va -vite, et, sans même leur laisser le temps de s'éloigner, ils étaient arrêté.e.s, amené.e.s en camion cellulaire au commissariat où ils et elles sont resté.e.s en garde en vue jusqu'au départ présidentiel, après 21 heures 30. Ils et elles sont aujourd'hui poursuivi.e.s pour le délit politique d'attroupement, ainsi que pour le refus de prise d'empreintes.**

**2 Septembre : Valence - Tribunal - 15h30 - Soutien à JL, gilet jaune - convoqué pour « attroupement » en date du 8 décembre 2018 à Valence au Plateau des Couleurs ainsi que pour "outrages à agent' par le biais de sa page Facebook" en date du 29 août 2019.**

Ce camarade gilet jaune a déjà été plusieurs fois victime de répression politique, par le biais de multiples amendes et convocations au commissariat ou en justice (dont une suivra en Novembre). Le 8 décembre 2018, au tout début du mouvement des GJ, il a été victime d'un coup de matraque qui l'a conduit à l'hôpital alors qu'un rassemblement avait lieu au plateau des couleurs, jour et lieu tristement célèbre car c'est aussi celui où les '4 du plateau des couleurs' furent arrêté.e.s. Alors que sa plainte pour les coups reçus n'a jamais donné lieu à aucune suite, il se retrouve devant le tribunal pour « attroupement ». Une plainte de plusieurs policiers l'amène aussi à être jugé ce jour là pour 'outrages', sur sa page facebook.

**9 Septembre : Grenoble - 14 h - Cour d'appel : procès en appel d'une militante gilet jaune** qui a été condamnée en première instance à un mois de d'emprisonnement avec sursis pour "violence sur personne dépositaire de l'autorité publique sans incapacité" .  
**Covoiturage à 12 h du parking KFC à Valence Sud pour la soutenir.**

Cette militante gilet jaune rejoignait son véhicule après un rassemblement qui s'était déroulé dans la calme en décembre 2019, lorsque la police a fondu sur le groupe de personnes présentes, les obligeant de fait à se séparer. Elle a été isolée de son mari et poursuivie par des motards roulant à très vive allure entre les voitures stationnées sur ce parking. Un motard l'a projeté au sol, la tête la première, ce qui lui a ouvert l'arcade sourcilière. Après avoir été maintenue menottée, la tête au sol pendant de longues minutes. Elle a été relevée, et la police a fini par accepter d'appeler les urgences. Elle en ressortira quelques heures plus tard très choquée, avec des points et une incapacité de travail. Quelques semaines plus tard, elle a eu la très désagréable surprise d'être placée en GAV lors de la convocation au poste de police à laquelle elle s'était rendue, espérant être entendu sur sa propre plainte. Lors du procès qui s'est tenu quelques mois plus tard, elle fut condamnée à 1 mois de prison avec sursis, sur les seuls déclarations des trois policiers l'ayant violentés. Elle a décidé de faire appel pour pouvoir cette fois être entendue. La plainte qu'elle a déposé pour les coups reçus ce jour là n'a jamais donné lieu à aucune suite, ni positive, ni négative.

**23 Novembre : Valence - 13h30 - Tribunal - Soutien à JL., gilet jaune,** poursuivi en justice cette fois pour "occupation du domaine public routier ou ses dépendances, sans autorisation préalable » en date du 20 mars 2019 (rond point autoroute nord de Bourg les Valence) et "refus se se soumettre à des relevés signalétiques, notamment par prise de photographies » le 10 novembre 2020 à la gendarmerie de Chabeuil.